

POSTULAT N° 142 (2011-2016)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 29 SEPTEMBRE 2014

- n° 142 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) et de 19 cosignataires, (pour le groupe DC/VL au Conseil général), demandant au Conseil communal une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures

M. Laurent Dietrich (DC/VL) résume le postulat en ces termes:

"La Fondation Equilibre et Nuithonie vit actuellement des heures difficiles quant au financement de son exploitation. Elle est pourtant une infrastructure-phare de la culture fribourgeoise, bien au-delà des frontières des cinq communes membres de Coriolis Infrastructures: des saisons éclatantes, des projets de qualité, un boost pour la création artistique, une fréquentation exceptionnelle, des partenaires financiers fidèles et j'en passe.

Au même titre que la Direction et le milieu culturel, le groupe DC/VL déplore que seules cinq communes participent à l'effort financier. Il convient alors de mobiliser les autres communes non membres de Coriolis mais bénéficiaires des prestations et d'adopter des mesures incitatives plus fortes et différencierées selon les communes. On peut penser, par exemple, à des loyers plus élevés, une différenciation sur les prix encore plus marquée, un accès à moindre priorité, des places moins bonnes, etc.

Ce postulat demande au Conseil communal, par l'intermédiaire de ses représentants, de favoriser une politique active d'élargissement des membres de Coriolis Infrastructures par des moyens incitatifs supplémentaires plus forts, plus persuasifs et pourquoi pas innovants!"